



Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau et ail

Avertissement N° 5 – 5 juin 2015

- **Conditions climatiques** : températures encore variables et temps venteux.
- **Vers gris à surveiller**.
- **Carotte** : traitement contre le charançon en cours.
- **Céleri** : punaises présentes, mais pas encore de traitement.
- **Laitue** : punaises en progression; pathogènes du sol stables; problème ponctuel de brûlure de la pointe.
- **Oignon** : quelques traitements contre les mouches; herbicides GOAL et CHATEAU.
- **Ail et poireau** : traitement pour la teigne en régions plus fraîches.
- **Carte provinciale des précipitations cumulées du 27 mai au 2 juin 2015**.
- **Zones où le pic d'activité du premier vol de la teigne du poireau a été atteint**.

CONDITIONS CLIMATIQUES DU 27 MAI AU 2 JUIN

- Conditions climatiques encore variables avec quelques valeurs extrêmes : bonne chaleur dans les 4 premiers jours avec plusieurs secteurs dans le sud de la province ayant atteint 30 °C le 30 mai; temps froid (moins de 15 °C) pour les 3 jours suivants; nuit très froide du 1^{er} au 2 juin, mais pas de gel rapporté; encore plusieurs jours de vents forts, tout particulièrement le 30 mai.
- Précipitations plutôt fréquentes sous forme d'orages très dispersés durant les journées de chaleur et sous forme d'averses (pluie ou bruine) ensuite; quantité cumulée significative sur la majorité des régions (voir l'annexe 1).

VERS GRIS

Ils sont parfois nombreux dans Lanaudière (oignon et poireau) de même qu'en Montérégie-Ouest, où quelques champs de carotte, céleri, laitue et oignon vert ont dû être traités, mais en bordures seulement pour la majorité. Aucun dommage relatif aux vers gris n'a été noté dans la région de la Capitale-Nationale, tandis que l'insecte a été observé dans des champs de carotte et d'oignon bio en Chaudière-Appalaches.

Stratégie

Demeurez vigilant! Continuez d'examiner attentivement les bordures de vos champs, en particulier les semis fraîchement levés et les nouvelles plantations. En creusant dans le sol autour d'un plant récemment endommagé, il est souvent possible de retrouver la chenille responsable du dommage. N'intervenez que si les vers gris sont suffisamment nombreux pour causer des dommages significatifs. Si possible, ne traitez que les zones affectées. Étant donné que ces insectes sont actifs la nuit, les traitements doivent être effectués en fin de journée, lorsque les températures sont supérieures à 10 °C.

De l'information concernant la lutte contre les vers gris est présentée dans l'[avertissement N° 1](#) du 18 mai 2006 du réseau Légumes – Général. Prenez note que la liste des produits homologués présentée dans ce document n'est plus à jour. Référez-vous plutôt aux listes présentées dans les [bulletins d'information de 2014](#).

CAROTTE

Les semis sont passablement avancés, et même terminés, pour la carotte d'entreposage dans la région de la Capitale-Nationale, où aucun problème n'a été signalé. On retrouve des carottes de tous les stades, les plus avancées, à 5 feuilles, étant les carottes nantaises en Montérégie-Ouest. Quelques champs de carotte ont été passablement endommagés par les vents et la pluie dans Lanaudière et en Montérégie-Ouest. Toutefois, la plupart des producteurs en Montérégie-Ouest, où la primeur était visée, ne reprendront pas ces semis.

Charançon

Les charançons continuent d'être capturés, parfois en grand nombre, en Montérégie-Ouest et dans Lanaudière; des pics de captures ont été observés dans quelques champs. La majorité des champs à risque en Montérégie-Ouest ont déjà été traités. D'autres traitements pourraient être envisagés en fonction du niveau de captures.

Pour les champs où aucun piégeage n'est effectué et qui ont subi des dommages par le passé, les deux traitements standards sont recommandés (un premier au stade 2 à 3 feuilles et un second au stade 4 à 5 feuilles, soit de 10 à 14 jours plus tard). Le [bulletin d'information permanent N° 1](#) du 4 mai 2007 fournit davantage d'information sur la stratégie de lutte contre le charançon.

CÉLERI

Que ce soit en Montérégie-Ouest ou dans Lanaudière, la croissance est bonne, malgré quelques dommages d'abrasion par le vent en Montérégie-Ouest.

Punaises ternes et pentatomides

Le nombre d'adultes de punaises ternes et pentatomides augmente. Plusieurs larves ont aussi été observées, de même que des dommages de ponte et de nutrition. Malgré le grand nombre de plants porteurs, aucun traitement n'a été recommandé, le stade 10-15 cm étant peu à risque.

LAITUE

Les plantations se poursuivent; la reprise et la croissance sont bonnes dans toutes les régions. Les récoltes de laitues en feuilles sont commencées dans les Basses-Laurentides et en Montérégie-Ouest. Les laitues pommées les plus avancées ont atteint le stade 10 cm en Montérégie-Ouest.

Toutefois, dans les plantations les plus récentes en Montérégie-Ouest, les vents forts ont provoqué de l'étranglement au collet et détérioré des mottes, causant le dessèchement des plants.

Punaises ternes et pentatomides

Les punaises ternes adultes demeurent toujours en faible quantité dans la région de la Capitale-Nationale. En Montérégie-Ouest, le nombre d'adultes de punaises ternes et pentatomides et de larves de punaises ternes est en croissance. Les dommages sont aussi plus fréquents. Quelques traitements ont été recommandés dans les champs où un nombre élevé de punaises et de plants porteurs étaient observés.

Stratégie d'intervention

Dépistez vos champs afin d'évaluer la population de l'insecte de même que l'intensité des dommages sur la culture. Les seuils d'intervention généralement recommandés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, si vous observez que les punaises causent des nécroses et des déformations importantes, ou qu'elles s'attaquent au point de croissance, intervenez plus rapidement.

	Seuils d'intervention	
Laitue pommée	Moins de 10 feuilles	7 individus pour 30 plants
	Plus de 10 feuilles	5 individus pour 30 plants
Laitue romaine et laitue en feuilles	Moins de 10 feuilles	5 individus pour 30 plants
	Plus de 10 feuilles	3 individus pour 30 plants

Si vous désirez plus de détails sur le comportement de la punaise terne et la lutte contre celle-ci, consultez l'[avertissement N° 2](#) du 20 mai 2004. On recommande de suivre la même stratégie pour les punaises ternes et pentatomides.

Autres insectes

Des collemboles sont encore observés en Montérégie-Ouest dans certains champs, parfois en quantité élevée. L'activité des pucerons et autres insectes ravageurs demeure nulle à très faible dans l'ensemble des régions.

Maladies

Alors que rien n'a été signalé dans les autres régions, les pathogènes de sol sont présents, mais plutôt stables, en Montérégie-Ouest. On y observe un peu de pourriture basale (*Rhizoconia solani*) et d'affaissement pythien (*Pythium* spp.). L'affaissement sclérotique semble légèrement à la hausse. Les conditions fraîches et humides que nous connaissons actuellement favoriseront certainement le développement de certains pathogènes.

Plusieurs producteurs appliquent un fongicide pour prévenir les maladies du sol dans leurs champs, surtout pour la lutte contre l'affaissement sclérotique et la moisissure grise. Les champs qui ont subi des conditions difficiles (excès d'humidité, feuillage endommagé, etc.) ou dans lesquels la maladie est apparue hâtivement sont, bien entendu, les plus à risque. Le [bulletin d'information N° 4](#) du 15 juillet 2014 présente la liste des produits homologués pour cet usage (CANTUS, FIONTELIS, SERENADE MAX). **Retenez que pour que le traitement soit efficace, la pulvérisation doit atteindre le collet à la base des plants; c'est pourquoi, en pratique, on recommande d'intervenir idéalement au stade 7 à 10 feuilles des laitues.**

Brûlure de la pointe (*tip burn*)

Quelques cas de brûlure de la pointe ont été observés en Montérégie-Ouest, dans la laitue pommée et dans un essai de variétés. Les dommages sont apparus lors de la poussée de croissance du 26 mai (29 °C) qui a suivi la pluie du 25 mai alors que le sol était devenu relativement sec. Ce problème ponctuel ne devrait pas avoir trop d'impact, les laitues affectées étant encore relativement jeunes. De plus, les récentes pluies et les températures modérées prévues pour les prochains jours réduisent considérablement le risque de développement de nouveaux dommages.

OIGNON

Autant en Montérégie que dans Lanaudière, les oignons transplantés ont de 5 à 6 nouvelles feuilles et les oignons semés de 1 à 2 feuilles. Dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ils sont respectivement au stade 3 à 4 feuilles et drapeaux; la croissance y est correcte, mais lente.

Mouche des semis et mouche de l'oignon

Les captures d'adultes de mouches (des semis et de l'oignon) et la ponte continuent en Montérégie-Ouest. **Des dommages majoritairement attribuables aux larves de la mouche des semis y ont été observés dans 1 à 2 % des plants, dans des oignons plantés et semés.** Une faible quantité de larves de mouche a été observée dans Lanaudière, sans être attribuée à celle du semis ou de l'oignon. Il n'y a pas de dommages apparents de mouches dans la région de la Capitale-Nationale.

En Montérégie-Ouest, quelques zones de champs ont été traitées en fonction du tracé des dommages observés. Il est à noter que le seuil de tolérance varie d'un producteur à l'autre en fonction du marché visé pour les oignons. Une perte de population de 1 à 2 % est considérée importante si on vise un marché d'oignons petits à moyens; à l'inverse on peut tolérer de 7 à 8 % de perte si on vise un plus gros calibre. Quelques traitements ont aussi été faits contre les adultes dans l'oignon vert. Aucun traitement contre les mouches n'a été effectué dans les autres régions.

Voici, en rappel, les règles de base à retenir concernant les pulvérisations foliaires contre la mouche de l'oignon et/ou des semis :

- **Lorsque le sol est chaud et sec, retardez les traitements jusqu'à la prochaine pluie (ou irrigation).** Les œufs et les jeunes larves fraîchement écloses sont sensibles à la déshydratation et ont besoin d'humidité pour survivre. Sur un sol sec, le taux de mortalité élevé fait en sorte que les traitements insecticides ne sont généralement pas justifiés.
- **Traitez lorsqu'il ne vente pas, en fin de journée, tôt le matin si la nuit a été douce ou par temps nuageux.** Les mouches ne vont dans les champs que durant ces périodes. Le reste du temps, elles demeurent à l'abri à l'extérieur des champs. Il peut aussi être pertinent de limiter la ponte en luttant contre les adultes avec des produits tels que DIBROM, MATADOR ou RIPCARD appliqués consécutivement.

Maladies

Rien à signaler pour le moment dans aucune des régions.

Prévention de la phytotoxicité des herbicides GOAL et CHATEAU

L'herbicide **GOAL 2XL** (oxyfluorfen) est homologué pour la répression des mauvaises herbes dans l'oignon récolté sec (ordinaire ou espagnol). Cependant, cet herbicide peut facilement endommager les oignons en entraînant l'apparition de taches jaunes, correspondant à des zones où le tissu foliaire a été tué. La protection de l'oignon contre le GOAL lui vient de la couche cireuse qui recouvre ses feuilles. Plus cette couche est épaisse, meilleure est la protection de l'oignon contre le GOAL. Or, pour fabriquer sa cire, l'oignon a besoin de lumière et de chaleur.

Voici donc les règles de base à respecter pour réduire le risque de dommage par le GOAL :

- Traitez après 3 jours de temps ensoleillé. Les oignons auront alors eu le temps de se fabriquer une bonne couche de cire. Un feuillage bien pourvu en cire se reconnaît habituellement à son apparence « lustrée ».
- Traitez au soleil en fin d'après-midi. D'une part, le feuillage produit durant la nuit précédente aura eu le temps de fabriquer sa cire et, d'autre part, le GOAL accumulé à l'aisselle des feuilles pourra sécher avant la nuit.
- Comme indiqué sur l'étiquette du produit, ne traitez pas les oignons semés avant que la deuxième feuille ne soit pleinement développée. Avant ce stade, la cire produite ne recouvre pas hermétiquement la surface des feuilles, ce qui les rend plus vulnérables aux effets du GOAL.

Bien qu'on ait moins d'expérience en ce qui a trait à l'utilisation de l'herbicide **CHATEAU WDG** (flumioxazine), il semble que l'on doive respecter les mêmes règles que pour l'utilisation du GOAL. De plus, cet herbicide ne peut pas être appliqué avant le stade de la 3^e vraie feuille de l'oignon.

AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Le nombre de captures est très faible sur les sites de piégeage du sud de la province, ce qui signifie qu'on est dans le creux entre les deux générations de papillons adultes. Dans les régions plus fraîches, le nombre de capture est variable selon les sites.

D'après le modèle de prévision de CIPRA (voir l'annexe 2), la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches se sont ajoutées cette semaine à la liste des régions où le pic d'activité des papillons a été atteint. Une date de traitement pour ces régions a donc été ajoutée dans la stratégie ci-dessous. Pour les régions plus froides, comme le Bas-Saint-Laurent ou le Saguenay, étant donné que les légumes sont souvent produits sur des sites au microclimat favorable, la même date de traitement a été proposée.

Stratégie d'intervention

Pour la première génération de larves, un seul traitement insecticide effectué au bon moment est généralement suffisant pour obtenir une bonne répression.

De plus, on considère qu'un traitement n'est justifié que pour les situations suivantes :

- Dans l'ail d'automne où l'on récolte la fleur d'ail, puisque les larves de la teigne sont susceptibles d'endommager les hampes.
- Dans les petits champs d'ail (même si la fleur d'ail n'est pas vendue) et de poireau. Selon notre expérience, le niveau de dommage observé dans les grands champs pour cette première génération est généralement trop faible pour justifier des interventions. Sur les petites superficies, la ponte des femelles est concentrée sur le petit nombre de plants présents, d'où des dommages plus importants.

Si du piégeage est fait sur la ferme, intervenez environ 10 jours après la date où vous aurez capturé le plus grand nombre de teignes. Si le nombre de captures a peu varié (aucun pic d'activité évident), intervenez 7 à 8 jours après la dernière date où vous avez capturé un nombre élevé de papillons.

Si aucun piégeage n'est effectué, consultez le tableau ci-dessous pour les dates de traitement recommandées. Notez également que la date proposée correspond à une date moyenne pour la région. Si le champ à traiter dispose d'un microclimat favorable (proximité du fleuve, champ entouré de boisés, etc.), intervenez 2 ou 3 jours plus tôt. Si au contraire, il ne dispose pas d'abri particulier et qu'il est situé plus au nord ou en altitude, intervenez 2 ou 3 jours plus tard.

Région	Date approximative du traitement
Montérégie-Ouest	30 mai
Montérégie-Est	30 mai
Lanaudière	30 mai
Basses-Laurentides	30 mai
Outaouais (partie sud)	30 mai
Outaouais (partie nord)	7 juin
Estrie	7 juin
Centre-du-Québec	7 juin
Mauricie	7 juin
Capitale-Nationale (Québec)	12 juin
Chaudière-Appalaches	12 juin
Bas-Saint-Laurent, Saguenay et autres régions	12 juin

Si vous observez déjà des dégâts en quantité significative, vous pouvez intervenir dès maintenant même si la date d'intervention recommandée pour votre région n'est pas atteinte. Prenez le temps d'évaluer le nombre moyen de plants affectés et assurez-vous que les larves sont encore présentes. Certaines références recommandent de n'intervenir que s'il y a plus de 5 % de plants avec des larves.

Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1 000 litres à l'hectare), de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage. Les insecticides suivants sont homologués pour lutter contre la teigne du poireau : BIOPROTEC CAF, ENTRUST et XENTARI pour la production biologique; CORAGEN, DELEGATE, MATADOR et SUCCESS en production conventionnelle. Notez cependant que CORAGEN et XENTARI ne sont homologués que dans le poireau, et non dans l'ail.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

CÉLINE LAROCHE – Avertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.
Téléphone : 450 454-3992, poste 35
Courriel : claroche@prisme.ca

MYLÈNE FYFE, technicienne agricole – Coavertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.
Téléphone : 514 821-9661
Courriel : mfyfe@prisme.ca

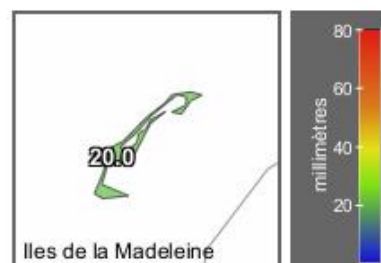
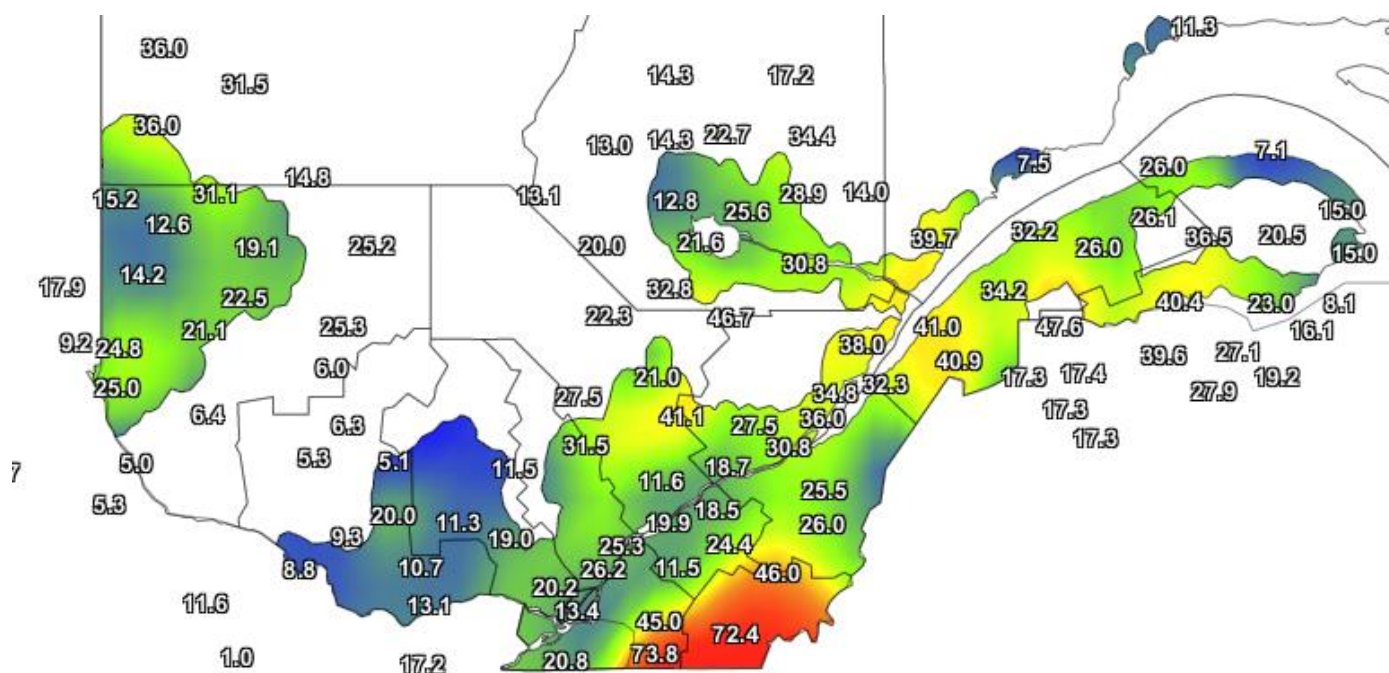
MARIO LEBLANC, agronome – Coavertisseur
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Cindy Ouellet et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 5 – Carotte, céleri, laitue... – 5 juin 2015

Annexe 1

Carte provinciale des précipitations cumulées (mm) du 27 mai au 2 juin 2015



Précipitations cumulées dernière semaine
Mesonet Québec

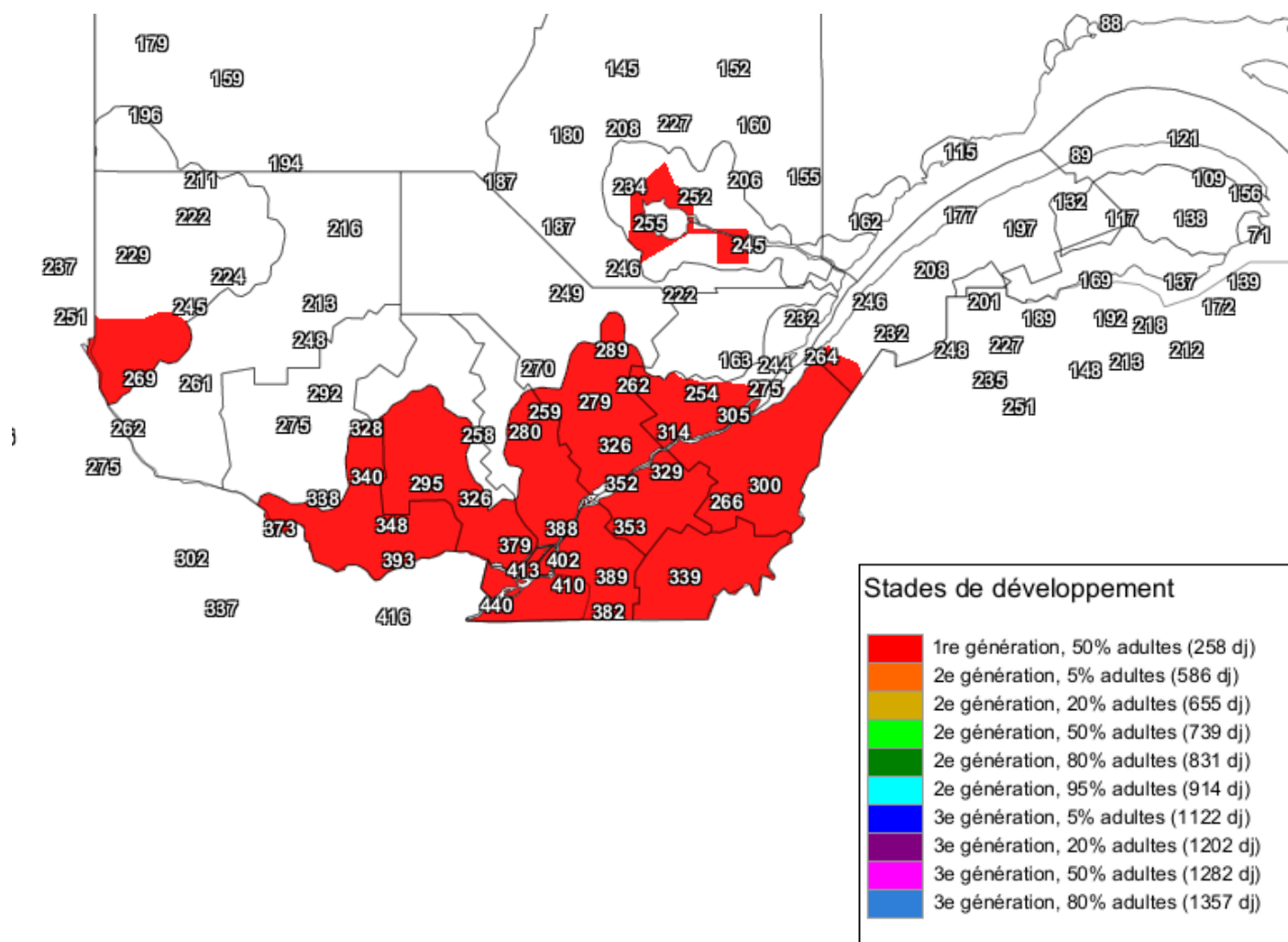
2 Juin 2015

Générée le 03/6/2015 à 13:41 HAE © Copyright 2015

Source : Agrométéo Québec : <http://www.agrometeo.org/>

Annexe 2

Zones où le pic d'activité du premier vol de la teigne du poireau a été atteint



Teigne du poireau
Mesonet Québec

2 Juin 2015

Générée le 03/6/2015 à 13:48 HAE © Copyright 2015

Source : Agrométéo Québec : <http://www.agrometeo.org/>